



Votre spécialiste pour votre retour à domicile



MATERIEL MEDICAL ET DE CONFORT
LOCATION - VENTE - REPARATION

Services à domicile : Conseil - Livraison - Installation
TELEPHONEZ au 03 28 66 44 86

TOUT LE MATERIEL MEDICAL de A à Z



Fauteuils Roulants :
Manuels & Electriques -
Lits médicaux - Matelas -
Aménagement de domicile -
Articles d'incontinence
& de confort ...

- Dunkerque - Flandre - Calais -

Magasin et Salle d'exposition de 260m2

Ouvert du lundi au samedi (matin) De 9h à 12h & de 14h à 18h30

2 rue Léonard de Vinci
(rte du Chapeau rouge)
59229 Tétéghem

Tel : 03.28.66.44.86

Fax : 03.28.66.45.03

Mel : contact@amedica.fr





3CM connect



Antennes Satellites, Individuelles collectives. Vidéo protection Alarme. Fibre optique.

Tél. 03.28.66.60.60

3cm-connect@orange.fr

1355 avenue de rosendael
59240 Dunkerque

Bis
L'internet clair et net

beIN SPORT

CANALSAT **CANAL+**

AMBULANCES DUNKERQUOISES
S.A.R.L. NAËLS

03.28.64.60.54
7, rue des Brasseries
59140 Dunkerque



EIFFAGE
ÉNERGIE

EIFFAGE ÉNERGIE TERTIAIRE NORD
Ets Wimille, Dunkerque, Calais et Saint Omer

- Travaux d'installation : Électricité courants forts et courants faibles, énergies renouvelables.
- Petits travaux/Maintenance : Électricité courants forts et courants faibles, chauffage, ventilation et plomberie.

Contact: 17/19 route de la trésorerie
62126 WIMILLE
Tél.: 03 21 92 17 29 - Fax: 03 21 92 19 66

Le Galion
Estaminet



2 rue du Général de Gaulle
facebook 59123 ZUYDCOOTE
03.28.24.11.73

PARTICULIERS | PROFESSIONNELS

GAGNEZ DE L'ARGENT
avec vos ferrailles et métaux

GAGNEZ DU TEMPS
avec notre service location de bennes

FERRAILLES ET MÉTAUX
achat comptant

Apport volontaire

Achat comptant aux cours en vigueur

Paiement immédiat sur place

DUNKERQUE
271, rue du Meuninck
59140 DUNKERQUE
03 28 60 35 18

Horaires d'ouverture :
Lundi de 14h à 17h
Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h15
Le samedi de 9h à 12h

LOCATION DE BENNES
pour évacuer tous types de déchets

Location de bennes ou autres contenants de 1 à 30 m³

Durée de location en fonction de vos besoins

Prise en charge sous 24 h

Dépense et reprise de la benne par nos soins

Devis gratuit sans engagement

Contactez-nous au
03 28 43 92 20

Toujours de services
LA DÉCHÈTERIE PRO
Retrouvez toutes nos adresses sur
la-dechetterie-pro.com

Baudet
environnement



ÉDITO

Mesdames, Messieurs,

Vous venez d'être admis (ou votre enfant ou votre proche) à l'Hôpital Maritime de Zuydcoote en vue de votre rééducation ou de votre convalescence.

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter un prompt rétablissement. Vous nous confiez votre santé, sachez que des professionnels qualifiés sont là pour vous soigner et vous accompagner dans votre parcours de soins.

Tous, quelque soit leur métier, qu'ils soient au plus proche de vous ou qu'ils contribuent dans l'ombre à votre séjour, ont à cœur de vous apporter les soins, le réconfort, l'écoute et la motivation dont vous avez besoin. Cet environnement, entre bord de mer et espaces verdoyants est propice à l'apaisement et à la rééducation. J'espère que vous vous y sentirez bien !

Vous trouverez ainsi dans ce livret d'accueil toutes les informations sur le fonctionnement de notre établissement. Un doute? Une question? N'hésitez pas à en parler à l'équipe qui vous entoure !

Et parce qu'en tenant compte de votre avis nous pouvons nous améliorer, je vous remercie de prendre quelques minutes pour remplir le questionnaire de sortie et surtout y laisser vos commentaires, vos remarques ou vos suggestions. Cela nous permet de nous adapter à vos attentes.

Bon rétablissement à vous,
Bon séjour au sein de notre établissement.

Isabelle DRUESNE
Directeur

© HAPPYDAY

SOMMAIRE

NOTRE ÉTABLISSEMENT

- Charte de la personne hospitalisée P.5
- Pôle de rééducation adultes P.6
- Pôle de rééducation et soins de suite
enfants-adolescents P.7
- Pôle d'addictologie P.8
- Pôle soins de suite P.8
- Consultations P.9

VOTRE ENTRÉE

- Votre admission P.10
- Vos frais de séjour P.11

VOTRE PRISE EN CHARGE

- Le corps médical P.13
- Les équipes soignantes P.13
- Les équipes de rééducation P.14
- Les psychologues P.16
- Les assistantes sociales P.16
- Les secrétaires P.17
- Les services médico-techniques P.17
- Les fonctions logistiques P.17

VOTRE SÉJOUR P.18

VOTRE SORTIE P.20

NOS ENGAGEMENTS

- La prise en charge de la douleur P.21
- La prise en charge des troubles nutritionnels P.21
- La lutte contre les Infections Nosocomiales . P.21
- L'identitovigilance P.23
- A l'écoute de votre satisfaction P.23
- La qualité P.24

VOS DROITS ET DEVOIRS

- Les directives anticipées P.25
- La personne de confiance P.25
- Accessibilité aux informations personnelles . P.25
- Traitement automatisé des données P.26
- Vos plaintes, réclamations, éloges,
observations et propositions P.26
- Vos dons et legs P.27
- Les nuisances P.28
- L'hygiène P.28

ANNEXE P.29

NOTRE ÉTABLISSEMENT

L'Hôpital Maritime de Zuydcoote est un établissement public de **soins de suite et de réadaptation**.

Ses services ont pour objet la promotion de la réadaptation et de la réinsertion des patients au travers d'une activité pluridisciplinaire. L'hôpital Maritime de Zuydcoote affirme son attachement aux droits des patients auxquels il donne une place prioritaire dans son projet d'établissement.

USAGERS, VOS DROITS.... CHARTE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée

Le document intégral est accessible auprès de l'accueil ou sur le site Internet : www.sante.gouv.fr

1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies, et en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

2 Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en oeuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

3 L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses

souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

5 Un **consentement spécifique** est prévu, notamment pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

6 Une personne, à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale**, est informée, notamment sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquences sur la qualité des soins qu'elle recevra.

7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

8 La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

9 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie **d'un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droits en cas de décès bénéficient de ce même droit.

11 La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

NOTRE ÉTABLISSEMENT

L'Hôpital Maritime de Zuydcoote comprend **quatre pôles cliniques** que nous allons vous présenter.

PÔLE DE RÉÉDUCATION ADULTES

Le pôle de rééducation adultes accueille des patients en hospitalisation de jour ou en hospitalisation complète. Ses missions visent à un retour à domicile avec un maximum **d'autonomie**. La prise en charge est assurée par une équipe **pluridisciplinaire** qui s'appuie sur les compétences du personnel des unités de soins, du plateau technique et d'intervenants transversaux. Elle est coordonnée par un médecin de médecine physique et réadaptation. Selon l'état du patient, l'hospitalisation peut être complète ou de jour.

Le pôle de rééducation adultes bénéficie d'un **plateau technique diversifié** qui comprend les disciplines suivantes :

- La kinésithérapie
- L'ergothérapie
- La balnéothérapie
- La diététique
- L'orthophonie
- L'éducation physique et sportive
- L'appareillage
- La pressothérapie
- L'orthoptie



Cadres de santé Plateau technique :
M. Mickaël BULOT

SSR LOCOMOTEUR

L'établissement comporte deux unités de SSR locomoteur, qui accueillent des personnes nécessitant une prise en charge rééducative et réadaptative globale suite à une affection médicale ou chirurgicale principalement traumatique **orthopédique et rhumatologique**. Le service prend également en charge des patients présentant une **amputation** des membres.

Médecin coordonnateur : Dr Chantal HAXAIRE

Praticiens :
Dr Rachida CHEBBOUT
Dr Rokhaya N'DOYE
Dr Mamy RAVONIANJELINA
Dr Laurence ROUSSEAU
Cadres de santé : Mme Hélène ANDRE
& Mme Séverine BOLLENGIER

Secrétariats :
(hospitalisation et consultation) 03 28 26 20 57 (1^{er} étage)
03 28 26 20 50 ou
03 28 26 20 90

SSR SYSTÈME NERVEUX

Ce service a pour objectif la prise en charge rééducative des patients présentant des **séquelles neurologiques**, des lésions cérébrales, médullaires ou périphériques.

Médecin coordonnateur : Dr Dorothée HACHE FIDJEL

Praticien : Dr Marie-Josée KINS
Cadre de santé : Mme Amélie DEFLESSELLES
Secrétariat : 03 28 26 20 63
(hospitalisation et consultation)

SSR BRÛLÉS / EVC (ETAT VÉGÉTATIF CHRONIQUE)

Le service de SSR brûlés / EVC prend en charge des **patients brûlés** dès leur sortie des centres aigus, et des patients en Etat Végétatif Chronique.

NOTRE ÉTABLISSEMENT

Médecin coordonnateur : Dr Mohamed HAMMENI
Praticien : Dr Rachida CHEBBOUT
Cadre de santé : M. Alain TRUANT
Secrétariat : 03 28 26 20 72
(hospitalisation et consultation)

SSR RESPIRATOIRE

La réhabilitation respiratoire s'adresse à toutes personnes présentant un handicap respiratoire. Elle intègre le réentraînement à l'effort, la gymnastique médicale et l'éducation à la santé.

Médecin coordonnateur : Dr Yasmina REGNIER
Praticiens : Dr Christophe ARON
Cadre de santé : M. Alain TRUANT
Secrétariat : 03 28 28 26 09
(hospitalisation)



SSR TROUBLES DIGESTIF, MÉTABOLIQUE ET ENDOCRINIEN

Le service prend en charge des patients ayant une obésité pour une éducation alimentaire et une remise à l'activité physique.

Médecin coordonnateur : Dr Laurence ROUSSEAU
Cadre de santé : M. Alain TRUANT
Secrétariats : 03 28 26 26 09 (hospitalisation)
03 28 26 20 98 (consultation)

PÔLE DE SSR ENFANTS-ADOLESCENTS

Le pôle de SSR Enfants et Adolescents reçoit, en hospitalisation de jour ou en hospitalisation complète, des jeunes dont l'état de santé nécessite le recours à une équipe multidisciplinaire de **rééducation** pour empêcher ou amoindrir les conséquences d'un traumatisme, d'une maladie ou d'une atteinte congénitale de l'**appareil locomoteur**.

Le pôle accueille également, pour des séjours en internat de quelques semaines, des adolescents en surcharge pondérale majeure pour **éducation alimentaire** et réentraînement aux activités physiques.

Le pôle est en mesure d'apporter une scolarité complète en primaire, au collège et au lycée.

Chef de pôle : Dr Anne SCHILL
Pédiatre : Dr Jeanne SIX
Praticien : Dr Christophe POPINEAU
Cadre de santé : Mme Aurélie LEFEBURE
Secrétariat : 03 28 26 22 85
(hospitalisation et consultation)

NOTRE ÉTABLISSEMENT

PÔLE SSR ADDICTOLOGIE

Le service de SSR **addictologie** a pour mission la prise en charge, après sevrage, de patients addictifs aux produits **psychotropes (alcool, tabac, médicaments)**.

Il existe, dans ce service, un **projet de soins, d'aide et d'orientation**. L'unité travaille avec les **unités d'hospitalisation** des établissements de santé du territoire, une **unité de consultations** située au Centre Hospitalier de Dunkerque (CHD), l'**EHLA** du CHD (Equipe Hospitalière de Liaison en Addictologie), un **centre de délivrance de la Méthadone® (Association Michel)** et le **CSAPA** de Dunkerque (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie).

Chef de pôle :

Dr Mathilde LESAGE

Praticiens :

Dr Bernard COUSIN

Dr Marie-Eve CUISINIEZ

Dr Cécile RICHEZ

Dr Frédéric DECROOCCQ

Cadre de santé :

Mme Dominique BODDAERT

Secrétariat :

03 28 26 77 59

(hospitalisation)

PÔLE DE SOINS DE SUITE

Le Pôle de Soins de Suite accueille des patients après un séjour dans un établissement hospitalier ou directement de leur domicile.

L'objectif du séjour est de favoriser et permettre la **récupération maximale** de l'autonomie avant la sortie.

Pour répondre à cette volonté, c'est une équipe pluridisciplinaire qui travaille autour du patient et définit un projet de **soins individuel adapté**, établi et partagé avec le patient et sa famille.

UNITÉ DE SOINS PALLIATIFS (UNITÉ A)

L'unité accueille des personnes présentant une maladie grave, évolutive, mettant en jeu le pronostic vital. Les soins palliatifs cherchent à améliorer la qualité de vie des patients et de leurs proches et ne sont pas associés uniquement à la phase terminale d'une maladie.

SSR DE LA PERSONNE ÂGÉE POLYPATHOLOGIQUE, DÉPENDANTE OU À RISQUE DE DÉPENDANCE (UNITÉ B)

L'unité accueille des sujets âgés de plus de 70 ans après un épisode aigu, à l'origine ou non d'une hospitalisation, en provenance de tous les services des centres hospitaliers de la région, avec un partenariat et une priorité donnée au court séjour gériatrique du Centre Hospitalier de Dunkerque. Il accueille également des sujets dépendants ou en perte d'autonomie en provenance d'une structure médico-sociale ou encore du domicile privé.

SSR POLYVALENT (UNITÉ C)

Diverses situations sont à l'origine d'un séjour dans l'unité :

- patient nécessitant la **poursuite de soins** au décours d'une affection aiguë médicale ou chirurgicale,
- patient présentant une perte d'autonomie ou toutes situations nécessitant une évaluation puis une réadaptation thérapeutique,
- patient souffrant de plusieurs pathologies nécessitant une prise en charge limitée dans le temps.

NOTRE ÉTABLISSEMENT

Praticiens :

Dr Christine BOUTTEMENT
Dr Frédérique BONNEVIE
Dr Didier BRIQUE

Cadres de santé :

Unité A : Mme Laëtitia VANOORENBERGHE
Unité B : Mme Magali DUBRULLE
Unité C : Mme Nathalie NGUYEN

Secrétariats :

03 28 26 20 77 ou
03 28 26 20 78 (hospitalisation)
03 28 26 22 73 (consultation)

CONSULTATIONS

• Consultation d'étude et de traitement de la douleur chronique

Responsable de la structure : Dr Marie-Josée KINS

Numéro d'appel unique : 03 28 28 26 30

Médecins de l'Hôpital Maritime réalisant des consultations douleur chronique :

- Dr Christine BOUTTEMENT
- Dr Chantal HAXAIRE
- Dr Marie-Josée KINS

• Consultation mémoire labellisée

Numéro d'appel : 03.28.26.22.73

Des consultations spécifiques sont organisées dans chacun des 4 pôles, sur rendez-vous.



VOTRE ENTRÉE

VOTRE ADMISSION

L'Hôpital Maritime de Zuydcoote est un établissement de santé public qui assure la prise en charge de chacun, quels que soient son état de santé et sa situation sociale.

Vous pouvez être admis à l'Hôpital Maritime de Zuydcoote selon trois possibilités :

- vous **êtes transféré** suite à la demande d'un praticien d'un autre établissement ;
- vous venez de votre **domicile** et la demande d'admission provient de votre médecin traitant ;
- vous êtes venu à une **consultation** de préadmission et votre date d'entrée a été fixée conjointement entre le secrétariat médical et vous-même ou un membre de votre famille.

Vous devez vous présenter **dès votre entrée** dans l'établissement au service des admissions, ouvert du lundi au vendredi de 8H10 à 12H et de 13H à 17H10 afin de constituer ou mettre à jour votre dossier.

Les **pièces nécessaires** à présenter sont dans tous les cas :

- votre **carte nationale d'identité** (ou passeport, ou permis de conduire, ou livret de famille pour les enfants n'ayant pas de carte d'identité) ;
- votre **carte vitale actualisée** ;
- votre **carte de mutuelle** ou votre **attestation de CMU** pour la prise en charge du ticket modérateur et du forfait journalier (20 € par jour) ;
- l'accord de prise en charge de votre mutuelle.

Si vous êtes de **nationalité étrangère**, il vous appartient :

- d'apporter votre passeport ou carte de séjour ;
- d'apporter votre carte européenne de santé si vous êtes ressortissant de l'Union Européenne ;
- de déposer une demande de prise en charge délivrée à l'organisme du pays ou de l'ambassade dont vous dépendez si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union Européenne ;
- une provision vous sera demandée si votre pays n'a pas de convention avec la France.



VOTRE ENTRÉE

VOS FRAIS DE SÉJOUR

FORFAIT JOURNALIER

Le **forfait journalier** est dû pour chaque journée d'hospitalisation, de la date d'entrée à la date de sortie et révisable périodiquement.

Le forfait journalier vous sera réclamé par l'intermédiaire du Trésor Public si votre séjour excède 1 ou 2 mois, en fonction de votre couverture mutuelle. Veillez à vous renseigner quant au nombre de jours pris en charge par votre mutuelle. Si vous n'avez pas de mutuelle, ce forfait reste à votre charge. Il n'est pas facturé aux personnes admises en hôpital de jour et aux personnes hospitalisées faisant partie des catégories suivantes :

- les accidentés du travail si le traitement est consécutif à l'accident (fournir la déclaration en trois volets délivrée par votre employeur) ;
- les anciens combattants/les invalides de guerre, bénéficiaires de l'article L 115 (présenter votre carnet de soins gratuits) ;
- les enfants de moins de 20 ans si l'hospitalisation est en rapport avec le handicap (fournir l'Attestation d'Education Spéciale).



En cas de difficulté, le service social ou le service des admissions sont à votre disposition pour vous aider dans vos démarches (cf page 16).

Pendant votre séjour, l'Hôpital Maritime de Zuydcoote prend en charge les consultations extérieures ainsi que le transport, si cette consultation est prescrite par l'hôpital. Toute autre consultation extérieure est à votre charge.

CHAMBRE PARTICULIERE

Si vous souhaitez une chambre particulière, nous vous invitons à en faire la demande dès votre admission. Cette chambre pourra être réquisitionnée pour raison d'isolement médical. Afin de connaître les tarifs et les modalités, vous pouvez solliciter un soignant de votre service.

TARIF JOURNALIER

Le **tarif journalier** lui, est calculé en fonction du service dans lequel vous êtes soigné et couvre la totalité des prestations, qu'elles soient médicales ou hospitalières.

La Caisse d'Assurance Maladie en assume la prise en charge soit :

- à 80 % durant les trente premiers jours (les 20 % résiduels ou ticket modérateur sont alors facturés soit à vous-même soit à votre mutuelle), puis à 100 % ;
- à 100 % à compter du premier jour si l'hospitalisation est consécutive à une intervention chirurgicale préalable cotée au minimum K 50 ou en relation avec une affection de longue durée pour laquelle le bénéfice de l'exonération du ticket modérateur a été accordé.

Pour les accidents de travail, les services des accidents de travail de la Caisse d'Assurance Maladie ou les assurances privées prennent en charge le tarif journalier.

Vous pouvez bénéficier de l'exonération du ticket modérateur si vous êtes reconnu atteint :

- d'une des affections, comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, inscrites sur la liste figurant à l'article D 322-1 du code de la sécurité sociale (liste des ALD 30) ;
 - d'une affection non inscrite sur cette même liste, mais comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse (ALD hors liste) ;
 - de plusieurs affections caractérisées entraînant un état pathologique invalidant pour lequel des soins continus d'une durée prévisible supérieure à 6 mois sont nécessaires (polypathologie invalidante).
- L'exonération du ticket modérateur est également possible pour les soins aux mineurs victimes de sévices sexuels (art. L 322-3-15).

Si cela n'est pas déjà fait, votre médecin traitant peut remplir le protocole inter-régimes d'examen spécial et l'adresser en accord avec vous au service médical de votre Caisse d'Assurance Maladie.

L'exonération du ticket modérateur n'exclut pas le paiement du forfait journalier.



TELAM
Sysoco Group

12 place de l'Yser | 59140 | Dunkerque
Tél.: +33 (0)3 28 59 11 10
Fax: +33 (0)3 28 63 72 58
www.sysoco.fr

Garantir vos communications en situation d'exploitation ou d'urgence

S.E.R.E.L.
Ferme Saint Jean à Coudekerque-Branche

03 28 64 38 50
contact@serel-nature.com
www.serel-nature.com

ESPACES VERTS
NUISIBLES
ARROSAGE
PARTICULIERS

TOSHIBA
Leading Innovation >>>

CRÉER, PARTAGER, GÉRER, ET DIFFUSER L'INFORMATION



GESTION DE DOCUMENTS

- > Multifonctions noir et couleurs
- > Logiciels
- > Services

TOSHIBA REGION NORD PICARDIE
11, rue de la Performance
CS40182
59654 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex
03 20 67 68 68 – contact@trnp.toshiba.fr

TOGETHER INFORMATION



LES PEINTURES MODERNES

PEINTURE - VITRERIE - SOL

29, Route de Mardyck - 59380 SPYCKER
Tél : 03 28 28 90 90 - Fax : 03 28 28 90 99
E-mail : lespeinturesmodernes@wanadoo.fr



Toutes gammes de machines à café...
...pour professionnels et particuliers

Commencez votre journée avec un délicieux café grâce à la Belmoca à capsule.



+ de 40 ans d'activités, une équipe motivée à votre disposition.
8 Zone Bernard Palissy - Rue de l'Egalité - 59160 Lomme
T 0320092124 - F 0320923326
cofmaticsas@gmail.com - www.cofmatic.fr

Centre d'Imagerie Médicale Gravelinois

Radiologie - Echographie
Mammographie - Scanner - IRM
Osteodensitométrie
15, Place André Vanderghote
59820 Gravelines
Tél. : 03.28.51.81.71



VOTRE PRISE EN CHARGE

LE CORPS MEDICAL

Le corps médical coordonne votre prise en charge. Les médecins se tiennent à votre disposition et à celle de votre famille pour toute interrogation.

LES ÉQUIPES SOIGNANTES

L'Infirmière Diplômée d'Etat assure des soins techniques et relationnels, participe à la surveillance clinique des patients et établit le lien avec la pharmacie. Elle travaille en étroite collaboration avec les médecins. Elle se tient à votre disposition dès votre arrivée.

L'Aide-Soignante est sous la responsabilité de l'Infirmière Diplômée d'Etat. Son activité se centre principalement sur l'aide aux personnes soignées dans l'incapacité d'assurer seules leurs besoins élémentaires.

Elle apporte sa collaboration dans les soins d'hygiène des patients et dans l'hygiène de l'environnement (hygiène, repas, lever...).

L'Agent des Services Hospitaliers assure l'hygiène des locaux dans l'unité de soins selon des protocoles spécifiques établis avec le cadre de santé hygiéniste et participe à la vie matérielle quotidienne de l'unité de soins (détection du matériel défaillant).

Comment reconnaître le personnel soignant :



L'Infirmière Diplômée d'Etat
(tunique blanche avec étiquette liseré vert)



L'Aide-Soignante
(tunique blanche avec étiquette liseré bleu)



L'Agent des Services Hospitaliers
(tunique blanche avec étiquette liseré jaune)

Le cadre de santé coordonne l'équipe soignante et peut être votre interlocuteur en cas de difficulté. Leurs coordonnées sont inscrites dans la présentation de chaque service.



VOTRE PRISE

LES EQUIPES DE RÉÉDUCATION

Ces équipes spécialisées vous prendront en charge, en concertation avec les équipes médicales et les équipes soignantes.

KINÉSITHÉRAPIE

Le masseur **kinésithérapeute** réalise des actes de façon manuelle ou instrumentale, à des fins de rééducation. Ils ont pour but de prévenir l'altération des capacités fonctionnelles, de concourir à leur maintien et lorsqu'elles sont altérées de les rétablir ou de les suppléer.

BALNÉOTHÉRAPIE

La kinésithérapie peut être réalisée en balnéothérapie. Celle-ci est équipée de bassins d'eau de mer chaude et de box de soins d'hydrothérapie individuelle alimentés en eau de mer ou en eau douce.

La kinésithérapie et l'aquagym permettent d'accélérer la récupération de la marche et la dynamique des bras.

ERGOTHÉRAPIE

L'ergothérapeute permet aux personnes en situation de handicap de maintenir ou de développer leur potentiel d'indépendance et d'autonomie personnelle.

Il réalise des bilans des intégrités, déficiences, aptitudes du patient selon son environnement.

Pour cela, l'ergothérapeute a recours à des conseils de prévention (conseils d'hygiène de vie...), des exercices de rééducation (activités manuelles et artisanales...), de la réadaptation (aides techniques, réentraînement aux activités de la vie journalières...).

ORTHOPHONIE

L'orthophoniste réalise sur prescription médicale un bilan d'évaluation et une prise en charge rééducative des personnes présentant des troubles de la voix, du langage oral et écrit, de la déglutition dans le cadre d'atteintes neurologiques.



EN CHARGE

ORTHOPTIE

Le travail de l'orthoptiste, sur prescription médicale, consiste à dépister, rééduquer et réadapter les troubles de la vision.

ATELIER D'APPAREILLAGE

L'atelier d'appareillage permet de fabriquer entièrement et rapidement différents types d'appareillages de travail :

→ grand appareillage : prothèses, orthèses, corsets...

→ petit appareillage : attelles diverses, semelles orthopédiques, chaussons sur mesures...

Dans le secteur Enfants, un petit atelier d'appareillage est situé au niveau du plateau technique de rééducation du service.

ATELIER FAUTEUILS

L'atelier fauteuils permet d'assurer l'adaptation des fauteuils roulants aux patients, la maintenance et la réparation du parc de fauteuils de l'établissement.

DIÉTÉTIQUE

La diététicienne est une professionnelle qui dispense des conseils nutritionnels et participe, sur prescription médicale, à l'éducation et à la rééducation nutritionnelle des patients atteints de troubles du métabolisme ou de l'alimentation.

Elle établit un bilan diététique personnalisé du patient pris en charge.

PROFESSEURS D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES

L'éducateur physique et sportif élabore des programmes d'activités sportives dans le but d'initier, d'entraîner et de rééduquer par la pratique d'un sport.

PRESSOTHÉRAPIE

La pressothérapeute confectionne des vêtements compressifs, dont le but est de diminuer l'afflux sanguin afin d'obtenir une évolution favorable des cicatrices.

Elle vous informera sur le port des vêtements compressifs, leur entretien et sera à votre disposition pour toute modification ainsi que pour le suivi de la pressothérapie à domicile.



VOTRE PRISE EN CHARGE

LES PSYCHOLOGUES

Un psychologue est à votre écoute et peut vous aider.

Il intervient à la demande du médecin ou de l'équipe soignante. Vous pouvez aussi vous et/ou votre famille faire appel à lui directement ou par l'intermédiaire de l'équipe soignante.

Pôle de rééducation adultes

Madame Virginie COUDEVYLLE Tél. bureau : 2094
Monsieur Sylvain FAVIER Tél. bureau : 2060
Madame Marion BOUREL Tél. bureau : 2621

Pôle de soins de suite

Madame Isabelle VAAST Tél. bureau : 2010
Madame Lise TERLINCK Tél. bureau : 2302
Madame Marion BOUREL
Tél. secrétariat : 03.28.26.20.78

Pôle SSR enfants-adolescents

Madame Marie-Eve CAUTILLON
Tél. bureau : 2462
Tél. secrétariat : 03.28.26.22.85

Pôle SSR addictologie

Madame Jessica BEKAERT Tél. bureau : 7764
Madame Christine VIGNOLLE Tél. bureau : 7762
Monsieur Jean-Louis REULET Tél. bureau : 7765
Madame Gaëlle PODEVIN
Tél. secrétariat : 03.28.26.77.59

LES ASSISTANTES SOCIALES

Pour chaque service de soins, une assistante sociale est à votre disposition, où à celle des familles pour tout problème rencontré lors de l'hospitalisation et pour préparer la sortie.

Une permanence par service de soins est dispensée. Merci de vous référer au tableau d'information en vigueur dans votre service ou de vous renseigner auprès d'un soignant.

Une permanence est également prévue le samedi matin de 8h30 à 11h30 et ce, trois samedis par mois.

Le planning est affiché dans la salle d'attente du service social.

Il est cependant recommandé pour les personnes extérieures à l'établissement de prendre directement contact avec le secrétariat (tél : 03.28.26.20.39) ou de demander au personnel du service de soins de se mettre en rapport avec ce dernier, qui confirmera si ces permanences seront effectivement assurées.



VOTRE PRISE EN CHARGE

LES SECRÉTAIRES

Les secrétaires se tiennent à votre disposition pour toutes questions et pour vous transmettre les formalités administratives.

Les secrétariats sont ouverts de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h40.

LES SERVICES MÉDICO-TECHNIQUES

La **pharmacie** et la **radiologie** de l'établissement collaborent avec les services de soins pour la bonne conduite de votre prise en charge.

L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Au sein du pôle de SSR enfants – adolescents, l'équipe éducative (Educatrice spécialisée, Educatrices de Jeunes Enfants, Monitrices Educatrices) réalise des ateliers éducatifs en groupe ou de manière individuelle en parallèle aux diverses prises en charge rééducatives, médicales et scolaires. Ceci en fonction des besoins et du développement de l'enfant/adolescent en prenant en considération sa pathologie et/ou son handicap afin de favoriser le développement harmonieux de celui-ci.

L'équipe éducative accompagne également l'enfant/adolescent tout au long de la journée dans les actes de la vie quotidienne, contribue à son autonomisation ainsi que sa socialisation et veille à son bien-être.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à faire appel à l'équipe soignante qui vous entoure.

LES FONCTIONS LOGISTIQUES ET TECHNIQUES

Les **fonctions logistiques et techniques** de l'établissement permettent la continuité des prestations qui vous sont fournies. Afin de vous garantir une sécurité et un confort maximum, l'Hôpital Maritime de Zuydcoote assure sur son site :

- La **blanchisserie** ;
- L'**entretien des jardins** ;
- La **propreté** ;
- La **restauration** ;
- L'**accueil et la sécurité** ;
- L'**entretien technique** (électricité, plomberie, menuiserie, peinture) ;
- Les **transports**.
- La **gestion de fournitures**

VOTRE SÉJOUR

CONFORT HOTELIER

Chambre

Elle est individuelle ou double.

Repas

Ils sont servis en salle à manger ou en chambre si votre état de santé le nécessite :

- de 7h15 à 8h30 pour le petit déjeuner
- à 12h00 pour le déjeuner
- à 18h30 pour le dîner.

Afin de vous satisfaire au mieux, tous nos repas sont confectionnés sur place. Les matières premières utilisées sont majoritairement des produits frais et de provenance locale.

Midi et soir, vous aurez la possibilité de choisir vos menus. Il est interdit d'amener un repas de l'extérieur.

Linge personnel

Il doit être marqué et entretenu par votre famille, sauf cas particulier. Merci de vous munir de votre linge (serviettes, gants) et de votre trousse de toilette.

INFORMATIONS PRATIQUES

Accompagnants

Un membre de votre famille peut être hébergé dans votre chambre pour raison exceptionnelle et après avis médical. Il est également possible qu'il se restaure, pour une période déterminée, moyennant une participation financière (à régler aux bureaux des admissions). Pour tout renseignement, l'équipe soignante ou le cadre de santé sont à votre disposition.

Permissions

Selon votre état de santé, une permission de sortie peut vous être accordée. Elles sont autorisées pour une durée pouvant aller jusqu'à 48h, à partir du vendredi soir 17h jusqu'au dimanche soir 20h, sauf pour le service d'Addictologie.

Elles sont à demander à l'infirmière, au cadre infirmier ou au médecin au moins 48h à l'avance. Elles sont accordées par le médecin.

Visites

Elles sont autorisées tous les après-midis en dehors des heures et des lieux de soins et de repos. Pour connaître les horaires de visite propre à votre unité d'hospitalisation, veuillez vous rapprocher de l'équipe.

Courrier

Il est distribué tous les jours du lundi au vendredi.

Levée des boîtes aux lettres

- 14h pour celle qui est située près de la cafétéria
- 16h pour celle qui est située dans le hall de l'accueil.

Vaguemestre

Elle se tient à votre disposition pour la distribution de mandats et de retraits d'argent.

Internet

Le réseau WiFi est accessible depuis les chambres. Afin de connaître les tarifs et les modalités, vous pouvez solliciter un soignant de votre service ou l'accueil.

Téléphone

L'ouverture d'une ligne téléphonique est à demander à l'accueil. Afin de connaître les tarifs et les modalités, vous pouvez solliciter un soignant de votre service ou l'accueil.

Télévision

Vous avez la possibilité de disposer de la prestation télévision durant votre séjour. Afin de connaître les tarifs et les modalités, vous pouvez solliciter un soignant de votre service ou l'accueil.

DROITS

Argent, objets de valeur

Il vous est conseillé de venir avec le moins d'objets de valeur possible.

Ces derniers sont à déposer au coffre de l'accueil, qui est tenu de les remettre à la Trésorerie Principale. L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objet(s) conservé(s) par vos soins. Un inventaire est dressé lors de votre accueil.

VOTRE SÉJOUR

Pour les retirer, vous devez vous (ou une personne de votre famille munie d'une procuration) présenter à la Trésorerie Principale du Centre Hospitalier de Dunkerque.

Les postes de radios personnelles sont sous votre responsabilité et sont autorisées, si l'intimité et les besoins de repos de chacun sont respectés.

Associations

Plusieurs associations de bénévoles ont conclu une convention avec l'Hôpital Maritime de Zuydcoote afin de vous accompagner si vous le souhaitez pendant votre séjour :

- Association des Amis de l'Hôpital Maritime de Zuydcoote : organise des manifestations et tient la bibliothèque.
- Association France-AVC 59-62 «LOUIS HARDY»
- Association d'aide aux patients atteints d'Accidents Vasculaires Cérébraux.
- Association A.F.M.A.S.P « Aujourd'hui la vie ».
- Association AZ-Accompagner à Zuydcoote.

Vous pouvez vous procurer la liste de ces associations et leurs coordonnées complètes auprès de l'accueil et de votre service.

Cultes

Un représentant du culte de votre choix peut être sollicité à votre demande ou à celle de votre famille. Il suffit de le signaler à l'équipe de votre unité de soins, afin qu'elle prévienne l'aumônerie.

Une messe est célébrée régulièrement au sein de la chapelle de l'hôpital.

DEVOIRS

Alcool

La détention, la consommation d'alcool ou de produits stupéfiants sont interdits dans l'établissement.

Tabac

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans les bâtiments de l'Hôpital Maritime de Zuydcoote.

DETENTE

Animation

Une salle de loisirs vous accueille tous les jours de la semaine :

Point de rencontre et de convivialité, vous pouvez en dehors des soins y consommer un café, un thé, un jus de fruit... Afin de rendre plus agréable votre hospitalisation, des animateurs vous y accueillent et vous proposent des activités telles que la lecture du journal, la belote, le scrabble...

Des animations telles que des sorties à l'extérieur, des activités manuelles ou encore des jeux de société, sont également organisés dans les services de soins.

Les jours et horaires sont disponibles dans votre service.

Bibliothèque

Elle est ouverte tous les jeudis de 14h à 16h 30.

Les personnes s'en occupant, passent tous les quinze jours dans chaque service de soins de 14h à 16h30 avec un fonds mobile.

Elle se situe au rez-de-chaussée du bâtiment front de mer.

Cafétéria

Elle est ouverte les jours de semaine de 9h à 17h30 et le week-end et les jours fériés de 14h30 à 17h30.

La gestion de la cafétéria est indépendante de l'établissement.

VOTRE SORTIE

Sachez que la décision de sortie se fait avec l'accord du médecin (sinon vous devez signer une déclaration attestant que vous sortez contre avis médical).

L'horaire de sortie est déterminé par ce dernier, à partir de 10h. Selon votre état de santé, le médecin détermine le mode de transport : véhicule sanitaire léger ou ambulance ou véhicule particulier ; le choix de l'ambulancier vous est laissé.

Bon à savoir : Si le mode de transport VSL est prescrit et qu'un de vos proches assure ce transport, vous pourrez demander le remboursement de celui-ci auprès de la CPAM.



NOS ENGAGEMENTS

LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

De par notre engagement dans la rééducation, le soulagement de la douleur est une thématique qui nous importe beaucoup. Conformément au contrat d'engagement contre la douleur, l'établissement met en oeuvre les différentes solutions possibles pour prévenir, traiter ou soulager votre douleur.

L'Hôpital Maritime de Zuydcoote est, par ailleurs, doté d'un CLUD (Comité de Lutte contre la Douleur). Ce comité, regroupant les différents acteurs de la prise en charge, organise la formation du personnel et la mise en place des protocoles de lutte contre la douleur.

LA PRISE EN CHARGE DES TROUBLES NUTRITIONNELS

L'établissement s'engage au dépistage et à la prise en charge des troubles nutritionnels. Dans ce contexte, un suivi du poids et de certains paramètres biologiques pourra être réalisé. Votre prise en charge nutritionnelle en découlera.



L'établissement dispose d'un CLAN (Comité de Liaison Alimentation Nutrition).

Il s'agit d'une structure multi-professionnelle et pluridisciplinaire qui a notamment pour mission d'améliorer le dépistage et la prise en charge des troubles nutritionnels des patients au sein de l'établissement.

Ce comité a également vocation de participer à l'amélioration de la qualité de la prestation restauration.

LA LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES

L'Hôpital Maritime de Zuydcoote développe une démarche d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins notamment vis-à-vis du risque infectieux. Pour cela, il s'est engagé dans une politique de lutte en matière d'infections liées aux soins.

L'HMZ est doté d'une Equipe Opérationnelle d'Hygiène, experte dans la gestion du risque infectieux concernant les patients, les professionnels et toute personne fréquentant l'établissement. Elle élabore chaque année un plan d'actions comprenant :

- Une surveillance environnementale (eau, surface ...).
- Une surveillance des Infections Associées aux Soins.
- Un suivi des indicateurs du tableau de bord (consommation des solutions hydro-alcooliques, bon usage des antibiotiques ...).
- La mise en place de guide de bonnes pratiques en hygiène afin de prévenir tout risque infectieux lié aux soins.

NOS ENGAGEMENTS



Tableau de bord des infections nosocomiales

Année 2015

Source : BilanLin

Mots clés	Intitulé	Description	Secteur	Résultat
Hygiène des mains	Indicateur de consommation de produits hydro alcooliques (ICSHA.2)	Cet indicateur est un marqueur indirect de la mise en œuvre effective de l'hygiène des mains		90/100 A
Bon usage des antibiotiques	Indicateur composite de bon usage des antibiotiques (ICATB.2)	Cet indicateur reflète le niveau d'engagement de l'établissement de santé dans une démarche visant à optimiser l'efficacité des traitements antibiotiques		84/100 A
Maîtrise des bactéries multi-résistantes	Indicateur composite de maîtrise de la diffusion des bactéries multi-résistantes (ICA-BMR)	Cet indicateur évalue l'organisation pour la maîtrise de la diffusion des bactéries multi-résistantes, les moyens mobilisés et les actions mise en œuvre par l'établissement		100/100 A
Analyse des épisodes d'infections nosocomiales à <i>Staphylococcus aureus</i> multirésistant (BN-SARM) - Indicateur complémentaire	Bactériémie nosocomiale à <i>Staphylococcus aureus</i> résistant à la méticilline (BN-SARM) - Indicateur complémentaire	Cet indicateur évalue la proportion de bactériémies à <i>Staphylococcus aureus</i> acquise dans l'établissement		100% -
Analyse des épisodes d'infections nosocomiales à <i>Staphylococcus aureus</i> multirésistant (BN-SARM) - Indicateur principal	Bactériémie nosocomiale à <i>Staphylococcus aureus</i> résistant à la méticilline (BN-SARM) - Indicateur principal	Cet indicateur évalue la proportion de bactériémies à <i>Staphylococcus aureus</i> acquise dans l'établissement considérées comme potentiellement évitables ayant fait l'objet d'une analyse des causes		NA NA

Année 2014

Source : BilanLin

Mots clés	Intitulé	Description	Secteur	Résultat
Prévention des infections nosocomiales	Indicateur composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales (ICALIN.2)	Cet indicateur évalue l'organisation de la lutte contre les infections nosocomiales dans l'établissement, les moyens mobilisés et les actions mises en œuvre		81/100 A
Risque infectieux opératoire	Indicateur composite de lutte contre les infections du site opératoire (ICA-LISO)	Cet indicateur évalue l'organisation pour la prévention des infections du site opératoire en chirurgie ou en obstétrique, les moyens mobilisés et les actions mises en œuvre par l'établissement		NC NC

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z NA NR : Non répondant - DI : Données insuffisantes - NC : Non concerné - NA : Non applicable

La lettre indique la classe de performance de l'établissement. Les meilleurs résultats sont en vert et les moins bons en rouge.

Les indicateurs du TdBIN dépendent d'une logique d'activité «établissement» (source: BilanLIN).

Hôpital Maritime de Zuydcoote

NOS ENGAGEMENTS

L'IDENTITOVIGILANCE

L'Hôpital Maritime de Zuydcoote est doté d'une Cellule d'Identito-Vigilance (CIV). Cette instance a notamment pour mission d'améliorer le système de surveillance et de prévention des erreurs et risques liés à l'identification des patients au sein de l'établissement.

Afin de garantir une identification fiable et unique à toutes les étapes de votre prise en charge (pour la sécurité des soins), pensez à vous munir d'une **pièce d'identité** à votre arrivée dans l'établissement. Dans certaines situation un bracelet d'identification pourra être posé. C'est pour cette raison aussi que, régulièrement, vous pourrez être amené à décliner votre identité.

À L'ÉCOUTE DE VOTRE SATISFACTION

Votre avis est important et nous permet de connaître les points sur lesquels nous devons apporter des améliorations.

Au cours de votre hospitalisation, un questionnaire de sortie vous sera remis. Nous vous remercions de consacrer quelques instants pour y répondre et de le remettre dans le service ou dans la boîte aux lettres prévue à cet effet, à l'accueil.

Il est possible également qu'au cours de votre séjour, vous soyez amené à répondre à des enquêtes de satisfaction ponctuelles portant sur un thème spécifique : la restauration, l'hôtellerie...

A noter qu'une fiche de goût est à votre disposition si vous souhaitez donner votre appréciation sur un plat qui vous a plu ou déplu. Nous vous remercions de votre participation.

Les suggestions formulées dans les questionnaires de sortie ont notamment donné lieu, par exemple :

- A la mise en place de fontaines à eau sur le plateau technique de rééducation adultes ;
- A l'extension des horaires d'ouverture de la balnéothérapie ;
- Un réseau WIFI a été mis en place dans l'établissement.

NOS ENGAGEMENTS

LA QUALITÉ

Les établissements de santé sont soumis tous les 4 ans à une visite de certification, menée par la Haute Autorité de Santé (HAS). Il s'agit d'une procédure d'évaluation qui porte sur l'organisation et le fonctionnement général de l'établissement ainsi que sur les pratiques de soins et l'information du patient.

La dernière visite de certification de l'Hôpital Maritime de Zuydcoote a eu lieu en Avril 2016.

Les rapports de certification sont consultables sur le site Internet de la Haute Autorité de Santé : <http://www.has-sante.fr>
Vous pouvez également demander à le consulter auprès du Cadre de Santé du service.



Résultats I.P.A.Q.S.S. 2016 (5^{ème} recueil)

Indicateurs pour la Performance et l'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins



Mots clefs	Intitulé	Résultat de l'Hôpital Maritime de Zuydcoote
Partage de l'information au cours d'une hospitalisation.	Tenue du dossier patient.	92/100 ★★★★★
Communication avec le médecin traitant. Lien entre l'hôpital et la ville.	Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation.	96/100 ★★★★★
Mesure de la douleur.	Traçabilité de l'évaluation de la douleur.	83/100 ★★★★★
Suivi du poids.	Dépistage des troubles nutritionnels.	81/100 ★★★★★
Evaluation du risque d'escarre	Traçabilité de l'évaluation du risque d'escarre	78/100 <i>Recueil optionnel</i>

Les résultats I.P.A.Q.S.S. 2016 sont issus du recueil de données sur les dossiers patients de mai à octobre 2015.

Des tableaux plus détaillés « pour en savoir plus » sont disponibles sur le site : www.scopesante.fr

Hôpital Maritime de Zuydcoote

VOS DROITS

*L'établissement met à votre disposition des fiches informatives du Ministère concernant vos droits.
Vous pouvez les obtenir auprès de l'accueil ou du cadre de santé du service.*

LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

(cf. articles L.1111-11 du code de la santé publique)

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger ses directives anticipées pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté. Les directives anticipées expriment, par avance, la volonté de refuser ou de poursuivre, de limiter ou d'arrêter des traitements, y compris le maintien artificiel de la vie, ou de bénéficier d'une sédation profonde et continue. Les directives anticipées peuvent être modifiées totalement ou partiellement, voire annulées à tout moment. Elles seront consultées préalablement à la décision médicale et leur contenu prévaut sur tout autre avis non médical. Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, sachez les rendre accessibles au médecin qui vous prendra en charge au sein de l'établissement : confiez-lui ou signalez leur existence et indiquez les coordonnées de la personne à laquelle vous les avez confiées.

LA PERSONNE DE CONFIANCE

Pendant votre séjour, vous pouvez désigner, par écrit, une personne de votre entourage en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre. Cette personne, que l'établissement considérera comme votre « **personne de confiance** », sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Elle pourra en outre, si vous le souhaitez, **assister aux entretiens médicaux** afin de participer aux prises de décision vous concernant. Sachez que vous pouvez annuler votre désignation ou en modifier les termes à tout moment.

ACCESSIBILITÉ AUX INFORMATIONS PERSONNELLES

Un **dossier médical** est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant.

Il vous est possible d'**accéder à ces informations**, en en faisant la demande auprès de la direction. Elles peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisissez librement. Vous pouvez également **consulter sur place** votre dossier, avec ou sans accompagnement d'un médecin, selon votre choix.

Les informations ainsi sollicitées ne peuvent être mises à votre disposition avant un délai minimum de quarante-huit heures après votre demande mais elles doivent vous être communiquées au plus tard dans les huit jours. Si toutefois les informations datent de plus de cinq ans, ce délai est porté à deux mois.

Si vous choisissez de consulter le dossier sur place, cette consultation est gratuite.

Si vous souhaitez **obtenir copie de tout ou partie** des éléments de votre dossier, les frais, limités au coût de reproduction (et d'envoi, si vous souhaitez un envoi à domicile) sont à votre charge.

Votre dossier médical est **conservé pendant vingt ans** à compter de la date de votre dernier séjour ou de votre consultation externe.



VOS DROITS

TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES DONNÉES

Les données vous concernant font l'objet d'un **traitement automatisé** dans les conditions fixées par la loi du 6 Janvier 1978.

Elles sont protégées par le secret médical.

Vous pouvez, par l'intermédiaire d'un médecin désigné par vous à cet effet, exercer **vos droits d'accès et de rectification**. Ce droit s'exerce auprès du médecin responsable de l'information médicale dans l'établissement, par l'intermédiaire du praticien responsable du service dans lequel vous avez reçu des soins ou du praticien ayant constitué votre dossier.

Vous avez le droit de vous opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de données nominatives vous concernant, dans les conditions fixées à l'article 26 de la loi du 6 janvier 1978. Cependant, ce droit d'opposition ne peut s'exercer pour autant que le traitement des données nominatives mis en cause ne réponde pas à une obligation légale.



VOS PLAINTES, RÉCLAMATIONS, ÉLOGES, OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS

(cf. articles R.1112-79 à R.1112-94 du code de la santé publique)

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser directement au responsable concerné. Si cette première démarche ne vous apporte pas satisfaction, vous pouvez demander à rencontrer la personne déléguée par la direction de l'établissement pour recueillir votre plainte ou réclamation. Si vous préférez, vous pouvez écrire à la direction de l'hôpital.

Cette personne veillera à ce que votre plainte ou réclamation soit instruite selon les modalités prescrites par le code de la santé publique (cf. articles R. 1112-91 à R. 1112-94 du code de la santé publique). Elle fera le lien avec la **commission des usagers** (CDU). Elle pourra, le cas échéant, vous mettre en relation avec un médiateur médecin ou non médecin, membre de cette commission. Le (ou les) médiateur(s) vous recevront, vous et votre famille éventuellement, pour examiner les difficultés que vous rencontrez.

Sont notamment membres de la CDU, les représentants des usagers :



• Mme DOUTRELANT



• M. WERQUIN



• M. COGE

VOS DROITS

NON DIVULGATION DE PRÉSENCE

- Si vous souhaitez que votre présence au sein de l'établissement ne soit pas divulguée, nous vous prions de le signaler dès votre arrivée dans l'unité de soins soit oralement à la personne qui effectuera le recueil de données, soit par écrit au Médecin Chef de service.

STAGIAIRES

- Des étudiants en formation paramédicale, encadrés par les soignants, perfectionnent leur savoir-faire dans l'établissement. Sauf refus de votre part, ils participent aux soins et aux visites.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Si vous souhaitez consulter le règlement intérieur de l'hôpital, vous pouvez le demander au cadre de santé de votre service ou auprès de l'accueil.



Pour tout renseignement, et notamment si vous souhaitez être mis en relation avec les médiateurs, vous pouvez contacter le service qualité au 03 28 26 77 44 ou le 03 28 26 20 26 en cas d'absence.

La CDU a pour mission de **veiller à ce que vos droits soient respectés et de vous aider dans vos démarches.**

Elle peut être amenée dans certains cas à examiner votre plainte ou réclamation. De plus, elle doit recommander à l'établissement l'adoption de mesures afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes hospitalisées et de leurs proches. Pour établir ces recommandations, la CDU s'appuie, en particulier, sur toutes vos plaintes, réclamations, éloges, remarques ou propositions : c'est pourquoi, il est très important, que vous soyez satisfait ou non, de nous en faire part.

Les membres de la CDU (Commission des usagers) sont :

- Madame le Docteur BONNEVIE, Médiateur médical suppléant
- Madame le Docteur CHEBBOUT, Présidente de la CME
- Monsieur COGE, Représentant des usagers suppléant
- Madame DEFLESSELLES, Cadre de Santé, Représentante de la CSIRMT
- Madame DRUESNE, Directeur, Vice-présidente de la CDU
- Madame DUTAS, Qualiticienne, Secrétaire de la CDU
- Madame DOUTRELANT, Administrateur, Représentant des usagers, Présidente de la CDU
- Madame le Docteur HAXAIRE, Médiateur médical
- Madame HERLIN, Responsable qualité, à titre consultatif
- Monsieur ISENBRANDT, Représentant du CTE
- Madame LARDEUR, Diététicienne, Représentante de la CSIRMT suppléante
- Madame POATY, Directrice Adjointe, Médiateur non médical
- Madame THOMAS, Représentante du CTE
- Monsieur WERQUIN, Administrateur, Représentant des usagers

VOS DONS ET LEGS

L'Hôpital Maritime de Zuydcoote est habilité à recevoir des dons et legs de personnes désireuses de partager avec notre établissement et de témoigner ainsi de leur générosité et de leur confiance. Pour cela, vous pouvez contacter la Direction de l'établissement, soit par courrier, soit par téléphone au 03.28.26.20.26.

VOS DEVOIRS

LES NUISANCES

- Les téléphones portables doivent être éteints dans tous les lieux de soins (afin d'éviter toute gêne). Ils sont par contre autorisés dans les chambres (sauf avis contraire du médecin) et dans les espaces de circulation de l'établissement.
- Veuillez ne pas mettre le son de la télévision trop fort afin de ne pas gêner les voisins.
- Les usagers (hospitalisés ou visiteurs) doivent veiller à ne pas gêner par leur comportement ou leurs propos ni les autres personnes hospitalisées ni le personnel, ceci afin de ne pas perturber le bon fonctionnement des services.



L'HYGIÈNE



La lutte contre les infections liées aux soins (infections nosocomiales) est l'affaire de tous. Elle repose sur les bonnes pratiques des professionnels de santé, mais aussi sur les mesures préventives d'hygiène qui vous sont recommandées.

Quelques devoirs s'imposent à vous :

- Se laver les mains régulièrement au cours de la journée et utiliser les solutions hydro-alcooliques à chaque fois que le personnel vous le conseillera.
- Porter des vêtements faciles d'entretien changés régulièrement.
- Respecter la propreté des locaux.

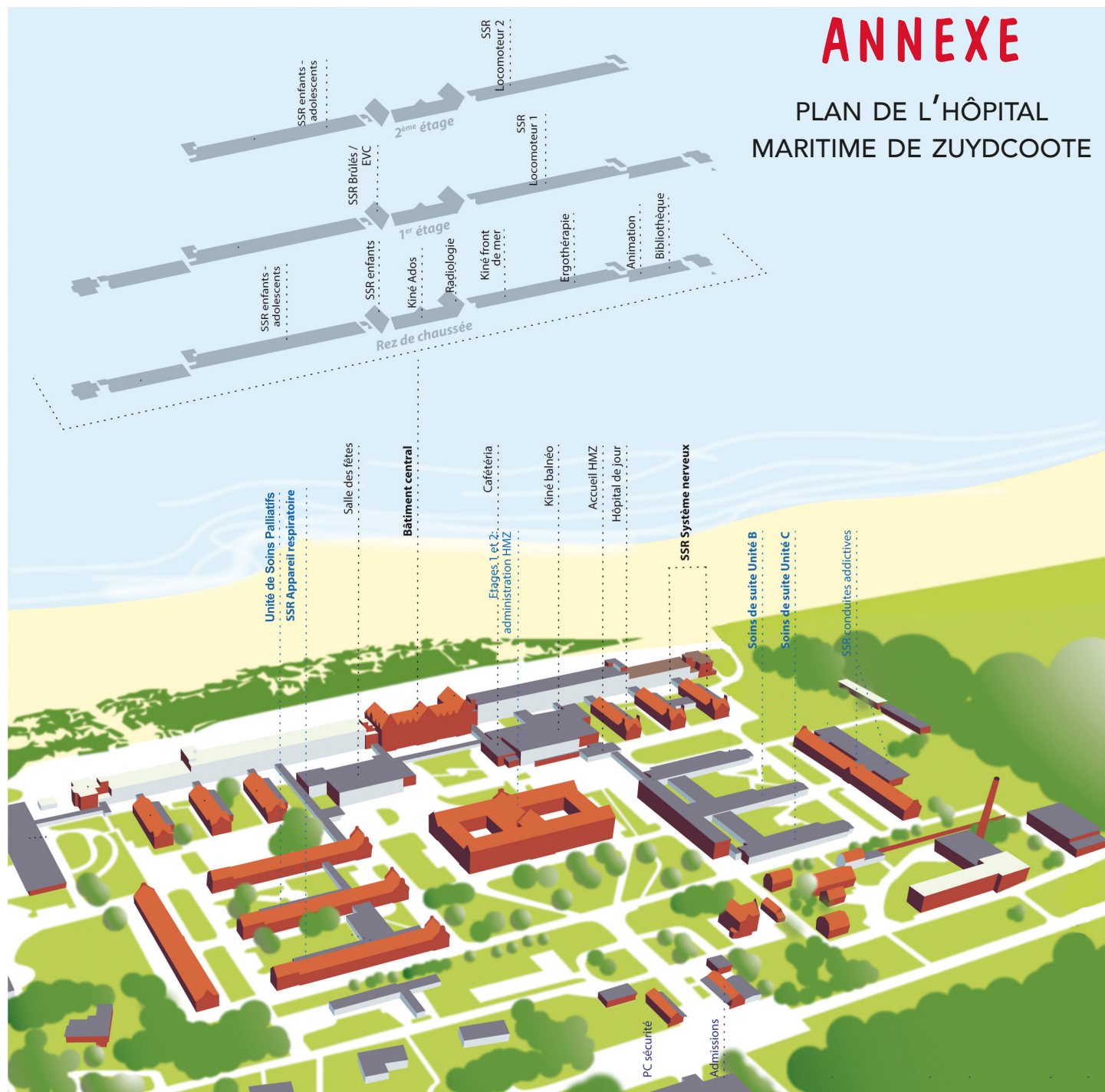
- Eviter les stockages prolongés de produits alimentaires périssables dans les tables de nuit.
- Vos animaux domestiques ne peuvent être admis à l'hôpital (sauf cas très exceptionnel).

Afin de contribuer à la lutte contre les infections nosocomiales, il est attendu de la part des proches :

- D'éviter d'amener des plantes en pot.
- De respecter la propreté des locaux.
- De ne pas vous rendre visite s'ils sont porteurs d'un virus contagieux (gastro-entérite, grippe...).
- De ne pas utiliser votre salle de bain.

ANNEXE

PLAN DE L'HÔPITAL MARITIME DE ZUYDCOOTE





VOTRE SPÉCIALISTE MOTOCULTURE PLAISIR

**BT MOTOCULTURE
VERTS LOISIRS**

L'espace Jardin

**Route de Loon-Plage BOURBOURG
Tél : 03 28 20 93 17
www.btmotoculture.fr**



Partenaire
de la communication
institutionnelle

FRANCE - BELGIQUE - LUXEMBOURG
445, bd Gambetta - 59200 TOURCOING
Tél. : 03 20 36 45 59 - Fax : 03 66 72 16 40
Email : contact@xlcom.biz



**03.28.22.23.24
03.28.65.69.69**

6, Rue du commerce
59180 CAPPELLE LA GRANDE

9, Rue du Plantis
59630 BOURBOURG

778, Route de Cassel
59470 WORMHOUT

1, Rue de l'Industrie
59820 GRAVELINES



Véhicule spécial baratrique



**7j/7
toutes distances**



SOCOTEC
LE POUVOIR D'ANTICIPER

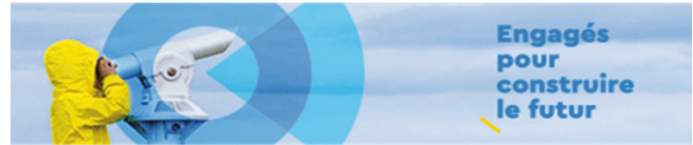
Agence de DUNKERQUE

Formations nucléaires 03.28.22.78.69

Formations professionnelles 03.28.26.49.49

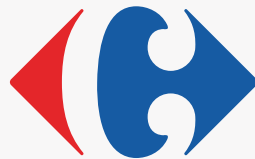
Construction (conseils, assistances, diagnostics) 03.28.28.96.91

Inspections, Vérifications, Contrôles réglementaires 03.28.21.57.58



**Engagés
pour
construire
le futur**

**Carrefour
market**



**Ouvert du lundi au samedi
De 8h30 à 19h30 sans interruption
Dimanche et jours fériés de 8h30 à 12h30**

**Parking - Carburant 24h/24 - CB
Lavage haute pression voitures et camping-cars
Laverie automatique - Borne services camping-cars**

Rue Pierre Decock - 59123 Bray-Dunes - Tél.: 03 28 26 51 60



**Assad
Dunkerque**

**6, 8 Rue de Furnes - BP 4198
59378 DUNKERQUE CEDEX 1
assaddunkerque@orange.fr**

Service d'aide à domicile et garde itinérante : 03 28 65 86 66

Service polyvalent d'aide et de soins à domicile avec Equipes
spécialisées : Alzheimer, sclérose en plaques,
maladie de Parkinson et maladies apparentées : 03 28 65 86 60

Accueil de jour Alzheimer : 03 28 65 92 50

Garde d'enfants à domicile en horaires atypiques : 03 28 65 89 79

Centre de soins infirmiers à BERGUES : 03 28 68 64 78







 **RENAULT**
La vie, avec passion

RENAULT Z.E.

 **RENAULT minute**
L'entretien sans rendez-vous



S.A.D.A
DUNKERQUE
RENAULT STORE DUNKERQUE

561 avenue de la Villette - 59640 DUNKERQUE
Tél : 03.28.62.73.00 - www.renault-dunkerque.fr



**AMÉNAGEMENT PAYSAGER
TRAVAUX SUR L'EAU
VRD • ASSAINISSEMENT**


COURTOIS
GROUPE

DES HOMMES, DES MÉTIERS, UNE PHILOSOPHIE

14 route de Staelenbrugghe - 59284 Pitgam
www.travaux-courtois.fr • 03 28 62 13 33



Régnier Orthopédie

Nous sommes présents dans l'établissement
le lundi, mercredi et vendredi.

03 21 09 65 55

1 Rue de Belfort
59240 DUNKERQUE
14 Chemin de la Fernaye
62600 GROFFLIERS



contact@regnier-orthopedie.fr

FLANDRES

 **PLOMBERIE**

— PLOMBERIE
— CHAUFFAGE
— SANITAIRE
— VMC

18 route de Mardyck 59380 SPYCKER
Tél. 03 28 21 04 38 - Mail : flandres-plomberie@orange.fr

votre OPTICIEN à domicile


Opticien Vae des Dunes
MALO-TERMINUS

DEVIS GRATUIT

**Service sur demande et réservé
aux personnes à mobilité réduite
chez vous ou en maison de retraite.**

**Renseignements et prise de rendez-vous au
03.28.24.32.07 et 07.83.50.30.55**

**IVECO NORD
STEENVOORDE**

 **IVECO**
Votre partenaire pour un transport durable

 **OK TRUCKS**
PRE-OWNED VEHICLES
CERTIFIED BY IVECO

 **FIAT**
PROFESSIONAL

P.A du Pays des Géants - Rue Rosalie
59114 Steenvoorde

03.28.43.32.33 - contact@iveconord.fr

